

**Question écrite du 7 septembre 2022 de Mme Yasmine Menétrey: «Pour une équité de traitement!!!»**

La Gérance immobilière municipale (GIM) doit poser des panneaux d'interdiction de stationnement.

Le service de sécurité amende les motos et scooters qui se garent sous les escaliers devant l'entrée de l'immeuble du 32, quai du Seujet. Les vélos qui se garent au même endroit ainsi que dans les coursives ne sont pas amendés: une totale injustice.

Nous demandons la pose de ce panneau comme sur la photo ci-jointe, ainsi qu'une directive qui permet l'enlèvement des vélos qui s'y garent.

